



# Site fluvial du Pouzin (Ardèche)

## Caractéristiques du territoire

Le développement du site industriel et fluvial du Pouzin, mis à disposition du consortium par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR\*) pour sa caractéristique de site vierge (plate-forme ni aménagée ni commercialisée), fait l'objet d'une étroite collaboration avec les collectivités territoriales : Mairie du Pouzin, Communauté de Communes de Privas - Rhône et Vallées, Conseil Général de l'Ardèche, à travers un comité de pilotage constitué dès 2007.

L'expérimentation a pour objectif :

- de créer une dynamique collective dans le cadre de l'aménagement et de la commercialisation du site fluvial (et vierge) de la CNR\*,
- d'initier une démarche de requalification des zones les plus anciennes
- de renforcer l'attractivité globale du territoire (création de nouveaux services, implantation d'entreprises nouvelles, création d'emplois).

\* La CNR a reçu de l'Etat, en 1933, la concession du fleuve Rhône, qu'elle aménage et exploite selon trois missions solidaires : la production hydroélectrique, l'amélioration de la navigation et l'irrigation.

Deuxième producteur français d'électricité, la CNR est le pôle d'excellence hydraulique du groupe GDF-SUEZ en France. Elle possède et exploite 19 centrales hydroélectriques sur le Rhône et produit 25% de l'hydroélectricité française. La totalité de la production est certifiée 100 % renouvelable (certification TÜV).

Le site fluvial du Pouzin constitue un des 18 sites multimodaux du réseau CNR, l'ouvrant aux échanges vers l'Europe du Sud, le Maghreb et l'Asie.

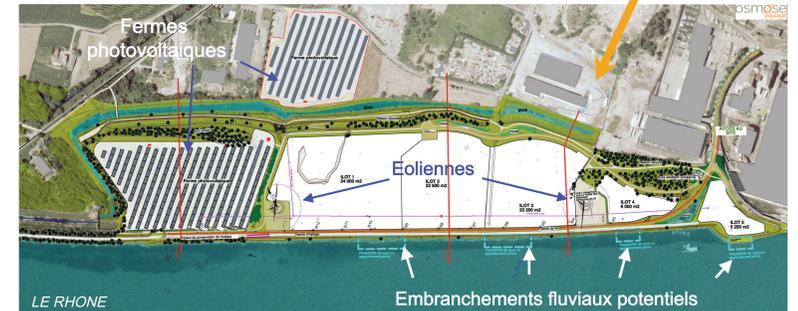
## Présentation des territoires du Pouzin



**ZI de Privas - Rhône Vallées**  
100 ha, dont 60 ha commercialisables  
8 entreprises implantées (vocation industrielle et logistique)  
Gestionnaire de zone : Ardèche Développement (Conseil Général de l'Ardèche)

**ZI des Ramas**  
33.8 ha, dont 2.4 ha commercialisables, et 20 ha reconvertisibles  
Zone à requalifier  
Vocation PME/PMI  
Pas d'association de zone, gestion intercommunale.

**ZI fluviale CNR (vierge)**  
18 ha, dont 9 ha commercialisables (5 lots)  
Gestionnaire de zone : CNR  
Vocation : production d'énergies renouvelables et activités utilisatrices du fleuve (BTP, déchets, céréales...)



### Apports du projet Comethe dans le développement du site industriel et fluvial



## Résultats

La collecte de données a été lancée au second semestre 2009 auprès d'un échantillon de 73 entreprises du territoire. Le taux de retour de 26 % a permis de dégager les éléments suivants :

- Un a priori positif sur le développement du transport fluvial souvent invoqué comme facteur de progrès pour limiter la congestion routière et les nuisances associées (qualité de l'air, bruit, accidents) et améliorer l'accessibilité au Pouzin.
- Un a priori positif sur la démarche d'écologie industrielle vue comme une opportunité (synergies de mutualisation entre industriels, limitation des impacts environnementaux et renforcement de l'attractivité du territoire).
- Des besoins exprimés prioritairement en terme de services aux personnes : hôtellerie, restauration, crèche, logement, gardiennage, transport en commun.
- Une gestion des déchets en apparence maîtrisée pour les flux les plus importants en volume (valorisations locales) mais d'autres restent mal ou peu valorisés (huiles usagers, solvants) souvent par manque de structuration des filières locales ou par manque de sensibilisation aux enjeux environnementaux.
- Des opportunités de massifications sur les petits flux à approfondir pour baisser les coûts logistiques (mutualisations entre industriels).

	ZI de Privas Rhône-Vallée	ZI des Ramas	ZI fluviale CNR (vierge)
<b>Flux identifiés</b>	Gaz, électricité, eau, huiles, fluide frigorigène, pneus, cartouches d'encre, ampoules, palettes, DIB en mélange, papiers / cartons.	Gaz, électricité, eau, papiers / cartons, huiles, matériaux de construction et de chantiers, plastiques, DEEE.	Aucun (sauf production d'énergie renouvelable). Informations prises en compte dès la prospection commerciale.
<b>Besoins des industriels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Economie de ressources</li> <li>Services aux personnes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Economie de ressources</li> <li>Services aux personnes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services aux personnes (probable)</li> <li>Multimodalité</li> </ul>
<b>Types de synergies proposées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collectes mutualisées : bois / palettes, papiers / cartons, plastiques, huiles, cartouches.</li> <li>Services mutualisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collectes mutualisées : bois / palettes, papiers / cartons, plastiques.</li> <li>Services mutualisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion mutualisée des déchets</li> <li>Services : restauration, gardiennage.</li> <li>Mutualisation d'utilités ou d'infrastructures (quais fluviaux).</li> </ul>

## Conclusions

- Sur le territoire du Pouzin, le projet COMETHE a permis de :
- Renforcer la structuration entre les principaux acteurs territoriaux.
- Diffuser le concept d'écologie industrielle auprès des parties prenantes (y compris les habitants du Pouzin dans le cadre de la Semaine du développement durable).
- Favoriser le développement d'un projet d'aménagement qualitatif (au plan environnemental, paysager, urbanistique) partagé et validé par les acteurs locaux.

- Confirmer la nécessité de poursuivre la structuration de l'offre de services prioritaires sur le territoire (services aux personnes), en tant que première étape avant le développement de services innovants de type « écologie industrielle » (collecte mutualisée, partage d'immobilisation ou d'utilités...).
- Confirmer la nécessité d'un portage politique fort et dans la durée : la définition d'une gouvernance efficace entre les différents maîtres d'ouvrage de l'opération reste un défi à surmonter.